



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n° 106-2024  
Rapporteur : Louis CHOAIN

**Votants pour : 25**

**Votants contre : 4**

**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre BIBET, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

---

## Objet :

### ACTUALISATION DES TARIFS DU MARCHE HEBDOMADAIRE

---

#### Exposé des motifs :

Le marché hebdomadaire du samedi matin en centre-ville de Bernay est une véritable institution pour ses habitants, les habitants de son bassin de vie et au-delà, ses commerçants, ses résidents secondaires, ses touristes ... son attractivité n'est plus aujourd'hui à démontrer alors que 2025 verra fêter tout au long de l'année les 1000 ans de ce marché.

En moyenne, depuis plusieurs années (2022/2023), ce marché attire des commerçants « abonnés » et « volants » sur une constante d'environ 52 abonnés et 42 volants qui occupent plus ou moins 530 mètres linéaires de Domaine Public à chaque séance hebdomadaire.

Ces commerçants, s'acquittent auprès du placier à chaque séance d'un :

- Droit de place (redevance)
- D'une redevance animation
- Et selon leurs besoins d'une redevance raccordement électrique

Ces recettes constituent l'essentiel des revenus financiers du marché.

La gestion du marché étant délégué à la société Les fils de Madame Géraud, via un régime de concession, il appartient, comme le prévoit la réglementation applicable, au Conseil Municipal de fixer librement les tarifs tout au long de la vie du contrat

Au regard de l'avis de la commission marché du 05 novembre 2024, et à la suite de la demande officielle de La SAS Les Fils de Madame Géraud, par courrier, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur une actualisation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

Droits de places et redevances marché hebdomadaire			
	En vigueur depuis 2017	Proposition au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Augmentation
Abonnés : le mètre linéaire de façade marchande pour une profondeur de 2,50 mètres	1,08 €	1,12 €	+ 0,04 cts €
Volants : le mètre linéaire de façade marchande pour une profondeur de 2,50 mètres	2,13 €	2,20 €	+ 0,07 cts €
Redevance pour raccordement électrique par prise et par séance	2,25 €	2,32 €	+ 0,07 cts €
Redevance animation / promotion par commerçant abonné et volant par séance	1,56 €	1,61 €	+ 0,05 cts €
Foire aux Arbres, le mètre linéaire par 2,50 mètres de profondeur	6,53 €	6,73 €	+ 0,20 cts €
Autres marchés éventuels : article 10 de la concession « <i>La Ville de Bernay se réserve le droit d'envisager de créer un nouveau marché et de demander au délégataire dans le cadre d'un avenant</i> »	3,58 €	3,69 €	+ 0,11 cts €

-----

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération n°109-2023 concédant à la SAS Les Fils de Madame Géraud un contrat d'exploitation du marché hebdomadaire et des foires annuelles  
Vu les articles 5,42,43,44,51 de ladite concession,  
Vu l'avis de la commission consultative du marché en date du 05 novembre 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les tarifs comme suit :**

*Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH et Simon JARAIE votent contre*

Droits de places et redevances marché hebdomadaire			
	En vigueur depuis 2017	Proposition au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Augmentation
Abonnés : le mètre linéaire de façade marchande pour une profondeur de 2,50 mètres	1,08 €	1,12 €	+ 0,04 cts €
Volants : le mètre linéaire de façade marchande pour une profondeur de 2,50 mètres	2,13 €	2,20 €	+ 0,07 cts €

Redevance pour raccordement électrique par prise et par séance	2,25 €	2,32 €	+ 0,07 cts €
Redevance animation / promotion par commerçant abonné et volant par séance	1,56 €	1,61 €	+ 0,05 cts €
Foire aux Arbres, le mètre linéaire par 2,50 mètres de profondeur	6,53 €	6,73 €	+ 0,20 cts €
Autres marchés éventuels : article 10 de la concession « <i>La Ville de Bernay se réserve le droit d'envisager de créer un nouveau marché et de demander au délégataire dans le cadre d'un avenant</i> »	3,58 €	3,69 €	+ 0,11 cts €

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

